

Réponse de Jean-Paul Costa
Au questionnaire sur l'Europe du futur
30 novembre 2020

-La pandémie de la COVID 19 n'est-elle pas une réelle opportunité pour constituer une Europe de la santé ?

Oui bien sûr. Il y a des possibilités, notamment du fait de l'existence depuis 1995 de l'Agence européenne des médicaments. La coordination pourrait fonctionner davantage, sous l'égide de l'Agence, que ce soit pour les mises sur le marché de traitements ou pour les futurs vaccins. Des déclarations encourageantes des dirigeants de l'U.E. vont dans ce sens.

-Que vous inspire l'idée d'une souveraineté européenne ? Dans quels domaines ? Et comment ?

La souveraineté européenne fait penser à des secteurs comme le Défense, l'indépendance énergétique ou encore le commerce international, face à de puissants ensembles ou pays comme les Etats-Unis, la Chine ou encore la Russie et ses allés. Elle suppose cependant une forte volonté politique.

-Comment concevez-vous l'avenir de l'Union européenne ?

Pour le moment, je le conçois mal ; certains pays membres, et on pense au premier chef à la Hongrie et à la Pologne, compromettent cet avenir. Le Brexit a aussi affaibli évidemment l'Union : c'est la première fois qu'un Etat la quitte. Une nouvelle ère pour l'Union peut débuter à moyen terme, mais c'est plus un vœu qu'une certitude.

-Faut-il oser les Etats-Unis d'Europe ?

Il faudrait beaucoup d'optimisme, voire d'utopie pour oser les relancer. Depuis 2005 et le rejet par la France et les Pays-Bas du Traité constitutionnel, l'idée d'une Europe fédérale a beaucoup de plomb dans l'aile...

-Au contraire, faut-il renoncer à terme au projet d'intégration européenne ?

Non, bien sûr. L'Histoire est souvent imprévisible (pensons à la chute du Mur de Berlin etc). C'est en ne renonçant pas , en maintenant le projet, même dans les limbes, qu'on peut faire renaître un jour les conditions de cette intégration.

-Etes-vous partisan d'une troisième voie, médiane ?

Oui, j'en suis partisan, avec peut-être un renforcement de la coopération entre les six Etats fondateurs, sans doute moins les Pays-Bas mais plus l'Espagne, le Portugal et la Grèce.

Il me semble que, outre 2005, une autre occasion historique a été gâchée : celle de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme, voulue par le Traité de Lisbonne entre en vigueur en 2009, mais repoussée du fait de l'avis négatif, en 2014, de la Cour de justice de l'Union européenne, avis regrettable. Il est possible de relancer cette belle idée, qui permettrait une plus grande intégration dans le domaine important de la défense des droits et libertés.

Jean-Paul Costa
Ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)